



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/926018/TRMCLE/000149

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	LE DREYLINE	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	MA Quartier	926018 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA01888
Nom de l'armement	IKEJIME MARSEILLE		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 7.8 (en mètres)	Puissance : 147.0 (en kW)	Jauge : 2.7 (en UMS)
Pour la période du : 24/02/2021 au 31/12/2021			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Date de délivrance : 24/02/2021			



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/925345/TRMCLE/000023

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	LUCIE MANON	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	ST Quartier	925345 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA01886
Nom de l'armement	D'AQUINO VINCENT		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 8.9 (en mètres)	Puissance : 257.0 (en kW)	Jauge : 4.77 (en UMS)

Pour la période du : 24/02/2021 au 31/12/2021

Condition de l'autorisation

Activité(s) réglementée(s)	Condition(s) spéciale(s)
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée	Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée	Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres

Date de délivrance : 24/02/2021



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/308325/TRMCLE/000222

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	LES TROIS FRERES	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	PV Quartier	308325 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA00829
Nom de l'armement	ALBERNY MARC JEAN-MARIE		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 14.23 (en mètres)	Puissance : 162.0 (en kW)	Jauge : 11.75 (en UMS)
Pour la période du : 24/02/2021 au 31/12/2021			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Date de délivrance : 24/02/2021			



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/420024/TRMCLE/000025

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	EL LOCO	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	TL Quartier	420024 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA00658
Nom de l'armement	FERNANDEZ SEBASTIEN		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 9.0 (en mètres)	Puissance : 148.0 (en kW)	Jauge : 3.48 (en UMS)
Pour la période du : 24/02/2021 au 31/12/2021			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Date de délivrance : 24/02/2021			



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/499151/TRMCLE/000002

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	PONGO	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	MA Quartier	499151 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA00671
Nom de l'armement	IRAILLES DYLAN		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 11.1 (en mètres)	Puissance : 88.0 (en kW)	Jauge : 8.31 (en UMS)

Pour la période du : 22/02/2021 au 31/12/2021

Condition de l'autorisation

Activité(s) réglementée(s)	Condition(s) spéciale(s)
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée	Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée	Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres

Date de délivrance : 22/02/2021



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/670460/TRMCLE/000019

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	ENZO II	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	ST Quartier	670460 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA01474
Nom de l'armement	ESCOFFIER JULIEN MICHEL		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 8.45 (en mètres)	Puissance : 110.0 (en kW)	Jauge : 4.53 (en UMS)
Pour la période du : 24/02/2021 au 31/12/2021			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Date de délivrance : 24/02/2021			



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/699173/TRMCLE/000024

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	ILE DE RIOU III	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	MA Quartier	699173 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA00662
Nom de l'armement	GAIDOSCH JEROME		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 7.3 (en mètres)	Puissance : 96.0 (en kW)	Jauge : 3.8 (en UMS)
Pour la période du : 04/02/2021 au 31/12/2021			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Date de délivrance : 04/02/2021			



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/781422/TRMCLE/000020

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	BONANZA	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	ST Quartier	781422 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA01665
Nom de l'armement	BONNAFOUX DORIAN		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 7.25 (en mètres)	Puissance : 166.0 (en kW)	Jauge : 2.29 (en UMS)
Pour la période du : 04/02/2021 au 31/12/2021			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Date de délivrance : 04/02/2021			



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/806108/TRMCLE/000026

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	CORSICA V	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	PV Quartier	806108 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA01683
Nom de l'armement	PEREZ BERNARD EDOUARD		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 8.8 (en mètres)	Puissance : 177.0 (en kW)	Jauge : 4.83 (en UMS)
Pour la période du : 04/02/2021 au 31/12/2021			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Date de délivrance : 04/02/2021			



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/819523/TRMCLE/000107

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	MARIE 3	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	ST Quartier	819523 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA01694
Nom de l'armement	HENRI KEVIN		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 9.0 (en mètres)	Puissance : 169.0 (en kW)	Jauge : 3.28 (en UMS)

Pour la période du : 24/02/2021 au 31/12/2021

Condition de l'autorisation

Activité(s) réglementée(s)	Condition(s) spéciale(s)
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée	Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée	Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres

Date de délivrance : 24/02/2021



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/859016/TRMCLE/000011

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	ANGELE SYLVIE	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	MT Quartier	859016 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA01716
Nom de l'armement	CAPTAIN'S TUNA		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 7.0 (en mètres)	Puissance : 147.0 (en kW)	Jauge : 1.99 (en UMS)
Pour la période du : 24/02/2021 au 31/12/2021			
Condition de l'autorisation			
Activité(s) réglementée(s)		Condition(s) spéciale(s)	
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée		Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres	
Date de délivrance : 24/02/2021			



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2021/923573/TRMCLE/000021

Autorisation européenne de pêche du thon rouge par les canneurs et ligneurs (exclusifs) en Méditerranée

Références Réglementaires

Règlement (UE) n°1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;
Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 ;
Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;
Arrêté modifié du 22 mars 2013 portant création d'une autorisation européenne de pêche pour la pêche professionnelle du thon rouge (Thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° Ouest et en mer Méditerranée.

Nom du navire autorisé	PHOENIX	OP ou comité des pêches concerné : SA THO AN	
Immatriculation du navire autorisé	TL Quartier	923573 N° immatriculation	N° ORGP : ATEU0FRA01843
Nom de l'armement	BARGAS JEROME CEDRIC		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 8.42 (en mètres)	Puissance : 74.0 (en kW)	Jauge : 3.35 (en UMS)

Pour la période du : 24/02/2021 au 31/12/2021

Condition de l'autorisation

Activité(s) réglementée(s)	Condition(s) spéciale(s)
Pêche à la canne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée	Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres
Pêche à la ligne (Métier exclusif) du thon rouge en Mer Méditerranée	Longueur hors tout inférieure à 17.90 mètres

Date de délivrance : 24/02/2021